

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Projet N° : LX-CPC211125- 7

**Nom du produit :** Mango ice

**Applicant :** SHENZHEN LEXS BIOTECHNOLOGY CO.,LTD.

**Adresse :** Bâtiment 6, Songgang sub Park, Taohuayuan science and Technology  
Innovation Park, Furong Road, Songgang street, Bao'an District,  
Shenzhen

**Date de  
publication :** 25 novembre 2021

SHENZHEN LEXS BIOTECHNOLOGY CO., LTD.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

[DANS LE RESPECT DES CRITÈRES DE LA RÉGLEMENTATION N° 1907/2006 (REACH) ET 2015/830]

### Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produits

E-liquide Mango Ice avec 10 mg/mL de nicotine

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées :** liquide de remplissage pour cigarettes électroniques

**Utilisations déconseillées :** non déterminé

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société :** SHEN ZHEN LEXS BIOTECHNOLOGY CO., LTD

**Adresse :**

Bâtiment 6, Songgang sub Park, Taohuayuan science and Technology Innovation Park, Furong Road, Songgang street, Bao'an District, Shenzhen

**Téléphone :** 13794473092

**Fax :** --

**Adresse e-mail :** wyzhao@163.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

**Téléphone :** France / ORFILA / +33(0)1 45 42 59 59

### Section 2 : Identification des risques

#### (a) Classification de la substance/du mélange

Classification selon la réglementation(CE) No. 1272/2008[CLP]

Non classifié

#### (b) Éléments de l'étiquette, avis de précautions compris

Symboles/pictogrammes      Aucun

Mots d'avertissement      Aucun

Phrases d'avertissement      Non applicable

### Section 3 : Composition / Information sur les ingrédients

Avis de danger      Non applicable Avis

Précaution

### 3.1 (a) L'huile de nicotine synthétique pour cigarette électronique est un mélange

Nom	Numéro CAS	Classification selon la réglementation 1272/2008/CE	% contenu par poids
Glycérine	56-81-5	La substance n'est pas classifiée comme dangereuse.	49,83
Propylène glycol	57-55-6	La substance n'est pas classifiée comme dangereuse.	40,78
Nicotine	54-11-5	Aquatique chronique 2 (H411) Tox. sévère 2 (H300) Tox. sévère 2 (H330) Tox. sévère 2 (H310)	0,84
3-Pipéridinol, 1-éthyl -	13444-24-1	Irrit. cutanée 2 (H315) Tox. sévère. 4 (H302) Liq. inflammable 3 (H226) Irrit. oculaire 2 (H319)	3,67
Triacetin	102-76-1	La substance n'est pas classifiée comme dangereuse.	1,79
Éthyle maltol	4940-11-8	Tox. sévère 4 (H302) Aquatique sévère 1 (H400)	0,81
Acide benzoïque	65-85-0	Skin irrit. 2(H315) Dom. oculaire 1 (H318) STOT RE 1 (H372)	0,79
2(3H)-Furanone, 5-héxyldi hydro-	706-14-9	Skin irrit. 2(H315) Eye irrit. 2(H319)	0,45
3-méthyl-6-(1-nicthylethylidene)cy	5X6-63-0	Aucune donnée disponible	0,20
2-(4-méthylthiazol-5	137-00-8	La substance n'est pas classifiée comme dangereuse.	0,18
Acide butanoïque, ester d'éthyle	105-54-4	Liq. inflammable 3 (H226)	0,15
allyl 3- cyclohexylpropanoate	2705-87-5	Tox. sévère 4 (H302) Tox. sévère. < H312) Tox. sévère. 4 (H332)Aquatique chronique 2 (H410)Aquatique sévère 1(H400)	0,29

Diphényl éther	101-84-8	Aquatique chronique 2 (H411) Irrit. oculaire 2(H319)	0,09
Acétate d'isobutyle	110-19-0	Liq. inflammable 2(H225)STOT SE 3 (H336)	0,08
3-Hcxcn-1-ol, (Z)-	928-96-1	La substance n'est pas classifiée comme dangereuse.	0,05

#### Section 4 : Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

**Contact cutané** : enlevez les vêtements contaminés. Lavez la peau contaminée avec de l'eau et du savon. Consultez immédiatement un médecin.

**Contact oculaire** : retirez les lentilles de contact. Lavez l'œil contaminé à grande eau pendant au moins 15 minutes. Évitez les jets d'eau puissants. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent.

**Ingestion** : ne pas faire vomir. Rincez la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien donner à boire à une personne inconsciente. Consultez un médecin. Montrez le conteneur ou l'étiquette.

**Inhalation**: Sortez à l'air frais. Restez au chaud et calme. Consulter un médecin si des symptômes inquiétants apparaissent.

##### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

**Contact cutané** : rougeur, sécheresse, démangeaisons. Le produit est absorbé par la peau et provoque les mêmes symptômes qu'après ingestion : troubles respiratoires, vertiges, spasmes, nausées, vomissements et dans les cas extrêmes - décès

**Contact oculaire** : rougeur, larmoiement, irritation temporaire possible

**Ingestion** : nausées, vomissements et dans les cas extrêmes, après avoir bu une grande quantité du produit, les symptômes suivants peuvent apparaître : nausées, problèmes respiratoires, vertiges, contractions, troubles du système respiratoire

**Inhalation** : en cas d'exposition à des doses supérieures aux limites d'exposition professionnelle, les symptômes de toxicité sévère de la nicotine sont : respiration rapide, nausées, vomissements, maux de tête, étourdissements, diarrhée, tachycardie augmentation de la pression artérielle, transpiration, salivation, sensation de brûlure dans la cavité buccale, la gorge et l'estomac.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Le médecin est celui prenant une décision concernant la poursuite du traitement médical après un examen approfondi du blessé. Traitement symptomatique.

#### Section 5 : Lutte contre l'incendie

### **5.1 Méthodes d'extinction**

**Méthodes d'extinction appropriées :** Mousse, agents d'extinction secs, eau pulvérisée. **Moyens d'extinction inappropriés :** Jet d'eau - risque de

propagation de la flamme. **5.2 Dangers particuliers associés à la substance ou du mélange :**

Pendant l'incendie, le produit peut produire des fumées toxiques de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'oxydes nitriques et d'autres produits de la décomposition thermique non identifiés. Ne pas inhaler les produits de la combustion.

### **5.3 Conseils aux pompiers :**

Protection individuelle typique en cas d'incendie. Ne pas rester dans la zone d'incendie sans appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection résistants aux produits chimiques.

## **Section 6 : Mesures à prendre en cas de libération accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Limiter l'accès des personnes extérieures à la zone de l'incident, jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. En cas de déversements importants, isolez la zone exposée. Évitez le contact avec la peau et les yeux. Observez les mesures de protection individuelle.

### **6.2 Précautions environnementales :**

En cas de libération de grandes quantités du produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées pour éviter qu'il ne se répande dans l'environnement. Le produit peut être dangereux s'il est rejeté en grande quantité dans l'environnement. Avertissez les services d'urgence concernés.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mettez le conteneur endommagé dans un conteneur d'urgence. Absorbent les fuites avec un matériau liant les liquides incombustibles (par exemple, du sable, de la terre, des liants universels, de la silice, de la vermiculite) et collecter mécaniquement dans des conteneurs correctement étiquetés pour l'élimination. Nettoyez l'endroit contaminé.

### **6.4 Référence à d'autres sections :** Section 13 et section 8.

## **Section 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions de manipulation en toute sécurité :**

Manipulez le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail. Éviter la contamination de la peau et des yeux. Avant la pause et après le travail, se laver soigneusement les mains. Observez les mesures de protection individuelle. Assurez une ventilation adéquate. Ne laissez pas le produit entrer dans la bouche

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver uniquement dans les récipients d'origine hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons ou des aliments pour animaux. Éviter l'exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des acides forts et des agents oxydants. Après ouverture, fermez le récipient et conservez-le en position verticale pour éviter les fuites.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Remplissage liquide pour e-liquide

## Section 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle :

#### (a) Contrôles d'exposition. Contrôles d'ingénierie

Assurez une ventilation adéquate, spécifiquement dans les lieux confinés

#### (b) Équipement de protection individuelle. Protection respiratoire :

Une protection spéciale n'est généralement pas requise, l'équipement de protection individuelle porter

un appareil de protection respiratoire approprié si nécessaire Protection de la peau : Portez des vêtements de protection et des gants appropriés.

Protection des yeux : Non nécessaire dans des conditions normales. Port de lunettes de protection contre les produits chimiques si nécessaire

données de sécurité des matériaux

Fiche de Rapport N° : TCT211101WO04 Date : 10

octobre 2021 Page N° 6/9

Mesures d'hygiène. Se laver les mains ou prendre

une douche après le travail

(c) Contrôles de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Aspect : Jaune
	Forme : Liquide
	Odeur : Manguue
pH, avec indication de la concentration	Aucune donnée
Point de liquéfaction/de congélation :	Aucune donnée
Point d'ébullition initial, intervalle	Aucune donnée

d'ébullition et plage d'ébullition :	Aucune donnée
Point de rupture	Aucune donnée
Taux d'évaporation	Aucune donnée
Inflammabilité (sol, gaz)	Aucune donnée
Limites hautes/basses ou	Aucune donnée
limites d'explosion	Aucune donnée
Pression de vapeur	Aucune donnée
Densité de vapeur (Air= 1)	Aucune donnée
Densité/densité relative	Aucune donnée
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée
température d'auto-inflammation	Aucune donnée
température de décomposition	Aucune donnée
Viscosité cinématique	Aucune donnée
Viscosité dynamique	Aucune donnée
Propriétés explosives	Aucune donnée
Propriétés oxydantes	Aucune donnée

## Section 10 : Stabilité et réactivité

### (a) Réactivité

Stable sous conditions normales

### (b) Stabilité chimique

Stable sous conditions de stockage recommandées

### (c) Possibilité de réactions

**dangereuses.** Aucune sous traitement normal (d) **Conditions à éviter** H Aucune information

disponible (e) **Matières**

**incompatibles** Acide puissant, oxydant puissant

### (f) Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible

## Section 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques, Toxicité des composants

#### (a) Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité sévère**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Non classifié
	Non classifié

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classifié

**Sensibilisation**

Aucune réponse de sensibilisation n'a été classifiée

**Mutagenicité sur les**

Non classifié

**cellules germinales**

Non classifié

**Cancérogénicité Toxic**

Non classifié

**ité pour la reproduction**

Non classifié

**STOT-exposition unique**

Non classifié

**STOT-exposition**

Non classifié

**répétée. Danger**

**d'aspiration**

<b>Section12 : Informations écologiques</b>
---------------------------------------------

**12.1 Toxicité :**

**Toxicité**

**Aucune information disponible**      Aucune information disponible

**Persistence et dégradabilité**

**Potentiel de bioaccumulation**      Aucune information disponible

**Mobilité dans le sol :**      Aucune information disponible

**Autres effets indésirables**      Aucune information disponible

    Aucune information disponible

## Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination du produit : élimination conformément à la législation locale. Ne pas vider dans les égouts. Le code des déchets doit être indiqué dans les informations sur les déchets. La classification de ces déchets

répond aux critères de déchets dangereux. Méthodes d'élimination des emballages usagés : réutilisation/recyclage/liquidation des conteneurs vides, élimination conformément à la législation locale. La classification de ces déchets répond aux critères des déchets dangereux.

Base légale : Directive 2008/98/CE, 94/62/CE

## Section 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU :

**ADR** : UN 3144

**IMDG** : UN 3144

**ICAO** : UN 3144

### 14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU :

**ADR** : PRÉPARATION DE NICOTINE, LIQUIDE, N.S.A. (E-liquide Mangue avec 10 mg/mL de nicotine)

**IMDG** : PRÉPARATION DE NICOTINE, LIQUIDE, N.S.A. (E-liquide Mangue avec 10 mg/mL de nicotine)

**ICAO** : PRÉPARATION DE NICOTINE, LIQUIDE, N.S.A. (E-liquide Mangue avec 10 mg/mL de nicotine)

### 14.3 Classe(s) de danger en transport :

**ADR** : Classe 6. 1 : Substances toxiques

**Classe IMDG** : Classe 6. 1 : Substances toxiques

**Classe ICAO** : Classe 6. 1 : Substances toxiques

### 14.4 Groupe d'emballage :

**ADR** : III

**IMDG** : III

**ICAO** : III

### 14.5 Dangers environnementaux :

Indisponible

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :

Déplacez-vous avec précaution pour éviter les fuites pendant le transport. Gardez les articles de protection nécessaires à portée de main en cas d'accident. Utilisez un masque d'évacuation d'urgence en cas de besoin.

#### **14.7 Transport en lot conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC :**

Indisponible

<b>Section 15 : Informations réglementaires</b>
-------------------------------------------------

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement (CE) n° 1907/2006** du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.

**Règlement (CE) n° 1272/2008** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

**Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission** du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

**Directive 2008/98/CE** du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

**Directive 94/62/CE du Parlement et du Conseil européen** du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

**Commission économique pour le Comité européen des transports intérieurs ECE/TRANS/257(Vol. I)** applicable à compter du 1er janvier 2017, Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses (ADR)

**Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COT IF) : Annexe C- Règlement concernant**

**le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)** en effet à compter du 1er janvier 2017

**Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien de marchandises dangereuses :**

Numéro de commande : Doc 9284, Édition 2017-2018.

## 15.2 Analyse de sécurité chimique

A Une évaluation de sécurité chimique n'est pas requise pour les **mélanges conformément à la réglementation REACH**

<b>Section 16 : Autres informations :</b>
-------------------------------------------

### 16.1 Texte intégral des phrases H mentionnées dans :

H225 : Liquide et vapeur très inflammables

H226 : Liquide et vapeur inflammables

H300 : Mortel en cas d'ingestion

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation

H310 : Mortel par contact avec la peau

H314 : Cause de graves brûlures cutanées et dommages oculaires

H315 : Cause une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H318 : Cause de graves dommages oculaires H319 : Cause de graves irritations oculaires H330 : Mortel en cas d'inhalation

H335 : Peut causer une irritation respiratoire

H336 : Peut causer une somnolence ou des vertiges

H411 : Toxique pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme

### Clarifications des aberrations et des acronymes

Tox. sévère 2, 3 : Toxicité sévère, Catégorie 2, 3

Aquatique chronique 2 : Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 2

Liq. inflammable 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Corr. cutanée I A: Corrosion cutanée, Catégorie 1A

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique

vPvB : substance très persistante, très bioaccumulable

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques :

Valeur OEL : Valeur limite d'exposition professionnelle

LC50 : Concentration mortelle médiane

LD50 : Dose mortelle médiane

ATEmix : Estimation de toxicité sévère d'un mélange

bw : masse corporelle

LdD : Liste des déchets

**Formations :**

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit connaître les réglementations en matière de santé et de sécurité concernant la manipulation des produits chimiques et, en particulier, suivre une formation appropriée sur le lieu de travail.

Principales références bibliographiques et sources de données : Cette FDS a été préparée sur la base des fiches des composants individuels, de données bibliographiques, de bases de données en ligne (par ex. ECHA) ainsi que de nos connaissances et de notre expérience, en tenant compte de la législation en vigueur. **Méthodes d'évaluation des informations qui ont été utilisées aux fins d'établissement des informations de transport ECE/TRANS/242(Vol.I)** : méthode de calcul

**Autres données**

La pureté des ingrédients présentés dans la section 3 est supérieure à 98 % et n'affecte pas la classification.

**Date de la mise à jour :** 19-08-2021

**Version :** 1. 1

**Modifications :** Section 3

**Établi par :** Frank Lin (selon les données de Chine centrale)

**CETTE FDS ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES VERSIONS ANTERIEURES**

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ**

Les informations contenues dans cette fiche signalétique ont été obtenues à partir de sources que nous pensons être fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être au-delà de nos connaissances. Pour cette raison et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche signalétique a été préparée et est à utiliser uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, ces informations MSDS/SDS peuvent ne pas être applicables.